



Compte-rendu de la CAP des Ingénieurs d'Etudes FORMATION RECHERCHE au MAAF du 18 mai 2017

Déclaration liminaire CGT/FSU

Le contexte politique nous amène à rappeler l'importance de la fonction publique, du statut qui lui est lié, avec un traitement, une pension et des missions de service public avec un nombre d'agents nécessaires pour les mener à bien.

Nous aurons l'occasion de le rappeler encore dans les mois à venir. Mais d'ores et déjà au MAAF, suite à la réforme territoriale, à la crise aviaire, à la mauvaise gestion de la PAC, à la restructuration de l'IFCE, les missions des agents sont de plus en plus difficiles à exercer correctement.

Nous sommes également très souvent interpellés par les agents, constatant pour certains, sur leurs feuilles de salaire que les mesures mises en place par le gouvernement (RIFSEEP, PPCR, augmentation des cotisations retraite) se traduisent parfois par une baisse de rémunération, voire une inversion de carrière.

Par ailleurs, CGT et FSU rappellent leur volonté de voir la totalité des primes transformées en points d'indice et demande la prolongation du plan de requalification après 2018.

Nous constatons par ailleurs que le groupe de travail annoncé sur la préparation des CAP, et notamment les pratiques de remontées des informations des différentes structures, n'a pas encore eu lieu. Nous rappelons notre demande afin que nous puissions travailler sur ce sujet avant les CAP d'automne qui aborderont les promotions.

Ainsi, nous attendons au minimum lors de cette CAP une grande attention aux demandes des agents, qui parfois dans un souhait de mobilité cherchent une solution à des difficultés importantes, professionnelles, personnelles ou des restructurations imposées,

Enfin, nous attendons toujours une réponse de l'administration sur le mode de diffusion de l'information à l'issue des CAP, afin que les pratiques soient harmonisées tout en informant au mieux les collègues.

Les Représentants CGT/FSU **posent de nouveau la question de la diffusion de décisions individuelles issues des CAP (promotions, avancements,...)**. En attente du résultat de l'expertise, nous ne diffusons plus de noms dans les compte-rendus mais nous rappelons que nous souhaitons que les agents soient informés du résultat des CAP et qu'il y ait une égalité d'accès à l'information. La connexion à l'intranet MAA n'est pas possible dans certains établissements et à l'Anses.

Le président de séance, chef du service Ressources humaines (SRH) nous informe qu'une première expertise a été effectuée au niveau de son service qui a conduit à demander une analyse juridique plus approfondie sur ce sujet de la diffusion d'informations individuelles.

Ce point sera inscrit au CTM de juillet, l'objectif étant l'harmonisation des pratiques de retour aux agents.

Le groupe de travail sur les CAP se réunira à l'automne avant les CAP.

1. DEMANDES DE MOBILITÉS

1.1 Résultat mobilités de la campagne automne 2016 :

17 demandes émanant de 15 agents – 5 avis favorable (2 avis favorable sous réserve de vacance de poste ont pu donner lieu à mobilité pour 2 agents, ces réserves ayant été levées) et 1 avis favorable de principe sous réserve de l'avis de l'organisme d'accueil.

1.2 Mobilités printemps 2017 :

32 demandes de mobilité ont été effectuées 7 internes et 25 externes. Ces demandes concernaient 15 personnes issues de la FP d'état (MNESR), 4 de la FP territoriale et 1 de la FP hospitalière.

2 demandes ont reçu un avis favorable, 1 un avis favorable sous réserve de vacance de poste et 1 sous réserve d'arbitrage inter corps, 1 avis favorable de principe interne.

Le constat est fait que peu d'IE accède à des postes en administration centrale et services déconcentrés en raison de la concurrence des attachés et des IAE. Le SRH indique qu'une évolution de la situation est à prévoir car la phase transitoire liée à la réorganisation des services déconcentrés devrait se stabiliser à court terme et il y a une prévision de départs à la retraite dans les 5 ans...

Elle conseille aux IE qui souhaitent faire une mobilité de la préparer et de se projeter sur plusieurs sites de mobilité

Autres mouvements dans le corps des ingénieurs d'études

Intégrations suite à accueil en détachement

8 demandes : 7 avis favorable et 1 défavorable. Le refus d'intégration est motivé par le volume d'activités de non-enseignement de l'agent concerné qui ne correspond pas aux critères définis et retenus en CAP, la situation sera réexaminée à l'automne.

Accueils en détachement sous réserve d'obtention du poste

26 demandes: 2 avis favorable, 1 avis favorable sous réserve d'arbitrage inter corps et 1 avis favorable sous réserve de vacance de poste.

Accueils en détachement dans le corps des IE

2 demandes 2 avis favorable

Détachement interne dans un autre corps du MAAF

1 demande, 1 avis favorable si accord de la CAP du corps d'accueil

Réintégration dans corps d'origine

1 demande suite au non renouvellement de détachement, pour information il y a une obligation d'intégration après 5 ans de détachement.

Titularisation

2 agents avec avis favorable

Retraite

3 départs prévus Anses

ATTRIBUTIONS DES RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ MAA ET ANSES AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

C'est la dernière année d'attribution de réduction d'ancienneté 1 mois par agent, date d'attribution 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de mois n'étant pas suffisant pour couvrir l'ensemble des agents éligibles, les réductions sont tout d'abord attribuées à ceux qui n'en ont pas eu l'année précédente, le solde étant distribué en prenant en compte l'ancienneté de corps puis l'ancienneté de services.

Effectifs éligibles au 31 décembre 2016	292
Nombre de mois à distribuer (90 % de l'effectif à prendre en considération) sans reliquat en année n-1 MAAF + ANSES	262
Nombre d'agents éligibles mais non proposés pour cause de départ (retraites, radiations, intégrations dans d'autres corps)	9
Nombre d'agents proposés à 1 mois de réduction d'ancienneté	283
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	0
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0
Nombre d'agents ne pouvant bénéficier de RA (nombre de mois insuffisant)	21

QUESTIONS DIVERSES

RIFSEEP

Le RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Il est composé de deux primes:

IFSE indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, versée mensuellement, non modulable. Le montant de l'IFSE dépend d'un groupe correspondant à des types de postes quelque soit l'affectation.

CIA un complément indemnitaire versé annuellement, modulable lié à la manière de servir.

Les IGAPS recensent l'ensemble des missions afin d'obtenir un panorama des fonctions caractéristiques à classer dans 3 groupes. Nous faisons observer que ce panorama doit s'étendre à l'Anses, les fonctions de cet établissement pouvant être très spécifiques. La définition des groupes par fonction fera l'objet de discussion entre l'administration et les OS.

Chaque agent au vu de la fonction exercée sera ensuite affecté dans un groupe. Nous alertons sur cette phase qui ne doit pas être **dépendant** de la **structure**.

Le recours sera possible, les modalités de recours seront explicitées en Groupe de Travail.

Lors de la mise en place, le principe est la garantie du montant indemnitaire détenu actuellement sauf si l'agent évolue dans sa carrière

La mise en place du RIFSEEP permettra de revoir la progression des régimes indemnitaires notamment l'écart entre C et B.

Nous intervenons sur la situation des agents de l'Anses dont le nombre se réduit à chaque départ en retraite et qui doivent être traités comme les agents du même corps y compris au niveau du montant indemnitaire.

L'application est prévue au 01/09/2017.

PPCR

Les décrets sont parus le 10 mai.

Outre le transfert prime-points, les modifications à noter sont :

- accès au corps d'IR par liste d'aptitude est de 1 pour 6 recrutements, auparavant 1/7.
- un échelon supplémentaire dans le grade IE2, les agents qui auront 3 ans d'ancienneté dans le 13^e échelon basculeront au 14^e échelon à compter de septembre 2017.
- fusion du grade IE1 et IE HC.
- les agents qui intégreront le corps d'IE avec un titre de docteur bénéficieront de 2 ans de bonification au recrutement. Cette mesure ne s'applique pas aux agents déjà dans le corps.

CAP d'automne

Les dates ne sont pas connues à ce jour. Les avancements de grade et les intégrations par liste d'aptitude se feront au cours de la même séance. Les représentants demandent que soit prévu un temps supplémentaire pour préparer cette CAP en tenant compte des temps de déplacement.

Concours

Retard sur l'organisation des concours 2017 en raison de la charge de travail liée notamment à la déprécarisation.

Concours IR 8 postes en externe et 4 en interne

Planning prévisionnel : publication prévue en décembre 2017, inscription en janvier 2018, dossier en mars et oral en mai.

Concours IE 4 postes en externe et 2 en interne – 5 postes en déprécarisation en 2017.

Puisque les concours 2017 glissent sur l'année 2018, nous indiquons que nous souhaitons une augmentation du nombre de postes mis à concours. On nous indique que la réflexion est en cours.

IGAPS

Tous les agents sont concernés par le passage de l'IGAPS de région y compris les agents FR en poste à l'Anses et ils doivent être informés de son passage.

Les coordonnées seront transmises aux agents.